

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7729
9 février 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU YEMEN

Le 7 février 1967, j'ai reçu du Ministère des affaires étrangères de la République arabe du Yémen un télégramme urgent me donnant pour instructions de porter ce qui suit à votre connaissance :

"Depuis quelques jours, on note une recrudescence des provocations et des activités militaires britanniques. C'est ainsi que le 5 février 1967 un atelier de campagne et un certain nombre d'engins blindés ont été installés près du poste de Sanah. En outre, les forces britanniques se sont mises à creuser des tranchées en face de nos postes d'observation. Dans le même temps, un hélicoptère procède activement au transport de quantités considérables de matériel militaire dans la région d'Ashaib. Le même jour, un autre acte d'agression a été commis par les forces militaires britanniques : des avions militaires britanniques ont déclenché un tir de roquettes sur les localités de Matkhahi et Gabal Hadir."

J'ai également l'honneur d'attirer votre attention sur les actes d'agression perpétrés contre mon pays, entre le 1er janvier 1967 et le 5 février 1967, par les forces d'occupation britanniques dans la partie méridionale occupée du Yémen.

1. Le 1er janvier 1967, à 7 h 30, un avion britannique a survolé la ville de Mawiah. Un peu plus tard, plusieurs appareils ont survolé la même région.
2. Le 12 janvier 1967, à 17 h 30, un avion militaire britannique a survolé à basse altitude et de façon provocante la région d'Albidha.
3. Le 19 janvier 1967, un avion militaire britannique a survolé la région d'Alhomigan.
4. Le 28 janvier 1967, à 13 heures (heure locale), un avion britannique a violé l'espace aérien de la région de Gabal Moris Quatabah.
5. Le 5 février 1967, à 15 heures (heure locale), un avion militaire britannique a violé l'espace aérien yéménite à proximité de la région de Quatabah et des postes yéménites d'observation voisins.

La persistance inconsidérée des actes d'agression dont mon pays est victime semble confirmer que les autorités britanniques ont l'intention de semer la crainte et la terreur dans la région et d'empêcher les habitants de travailler au progrès ou au développement de leur pays.

J'ai le devoir d'attirer votre attention sur le fait que mon pays est exposé, jour après jour, à des actes continuels d'agression et de provocation de la part des forces britanniques.

Nous avons des raisons de croire que ces mesures d'agression sont prises par les autorités impérialistes britanniques pour tenter d'étouffer le mouvement révolutionnaire populaire dans la partie méridionale occupée du Yémen, mouvement qu'elles n'ont pas jusqu'ici réussi à abattre. Une telle politique ne peut qu'accroître la tension dans la région, amener une recrudescence d'actes de violence et mettre en péril la paix et la sécurité dans la région. Mon pays proteste dans les termes les plus véhéments contre la politique impérialiste et les actes d'agression du Royaume-Uni; il attire l'attention du Conseil de sécurité sur la situation explosive et dangereuse ainsi créée et se réserve le droit de prendre les mesures voulues de légitime défense si la situation devait empirer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent adjoint,

(Signé) Galib A. GAMIL

